



Réf : 001/OLUCOME/01 /2021

Bujumbura, le 28/ 01 / 2021

A Son Excellence Monsieur le
Président de la République du
Burundi avec les assurances de notre
plus haute considération.

à Bujumbura.

Objet : Demande de restructurer les entreprises

Publiques notamment la REGIDESO et l'ONATEL

à l'image de l'Office Burundais de Recettes (OBR)

Excellence Monsieur le Président de la République,

1. Nous avons un grand honneur de nous adresser auprès de votre plus haute autorité pour vous demander de restructurer les entreprises publiques notamment la REGIDESO et l'ONATEL à l'image de l'Office Burundais de Recettes (OBR). En effet, Excellence, ces entreprises connaissent des pertes financières énormes et une mauvaise gestion administrative suite aux manquements graves qui s'y observent. Au sein de ces sociétés publiques, le leadership est instable et moins compétent. Un Directeur Général nommé élabore une planification stratégique des activités qu'il n'achève pas faute de sa durée en fonction dans cette société comme il se trouve remplacé prématurément. Le pléthore du personnel recruté sans une procédure dans ces sociétés fait défaut. Chaque Directeur Général recrute les militants du parti au pouvoir, ses proches à tel point qu'un Coordinateur du projet Jiji-Mulembwe a pu recruter quatre de ses propres enfants dans ce projet de la REGIDESO. Ces recrutements sont effectués sur base de favoritisme et non sur base des critères objectifs. Le Directeur de la REGIDESO d'alors avait suspendu ce dit Coordinateur dans cette fonction à cause de la commande des mobiliers de dernière qualité qu'il avait faite pour équiper la maison de la

cité d'exploitation et de ce recrutement de ses quatre enfants à la REGIDESO selon une lettre référencée 53/406-02 du 12 janvier 2021. Cependant, l'actuel Directeur Général de la REGIDESO vient de lui remettre dans ses fonctions de coordinateur du projet Jiji-Mulembwe en date du 22/01/2021 par une lettre référencée N° 143/406-00. Dans ces sociétés, ils font des commandes des matériels défectueux constituant des stocks morts ayant consommés d'énormes fonds de ces sociétés publiques.

2. Parmi les manquements observés dans ces sociétés, il y a aussi des arriérés dues par les entreprises privées et les services publics qui ne sont pas remboursées. Pour la REGIDESO, son ex. Directeur Général Jéroboam Nzikobanyanka avait affirmé qu'elle comptabilisait plus de 65 milliards de Fbu d'arriérés. La négligence dans la gestion des produits vendus cause également des dégâts énormes. Pour le cas de la REGIDESO, l'eau des robinets se déversent sans arrêt dans les camps militaires, policiers, dans les prisons, les écoles à régime d'internat causant ainsi des pertes financières énormes à cette société, surtout pour les militaires et les policiers qui ne paient pas l'eau et l'électricité de cette société. Concernant les marchés publics lancés dans ces sociétés, ils les attribuent par clientélisme ou favoritisme à des personnes morales ou physiques non compétentes qui commandent des matériels défectueux emportant d'énormes moyens financiers suite à des frais de commissions qui sont octroyés aux personnels de ces sociétés.

3. Excellence Monsieur le Président de la République, la REGIDESO a signé des contrats couteux qui auront des impacts négatifs à la vie de la population burundaise. En effet, en 2010, la Regideso a signé un contrat avec Interpétrol selon lequel ce dernier devrait lui fournir 10 Mégawatt (10MW) pendant 6 mois. Selon les informations à la disposition de l'OLUCOME, l'achat de ces 10 MW a causé une perte totale de 3, 7 milliards Fbu pendant 6 mois suivant les détails ci-après :

Cout de location d'un Kwh : 0, 4361 USD soit 600 Fbu

Cout moyen de vente d'un Kwh : 88 Fbu

Perte moyenne par kwh : 500 Fbu

Energie électrique achetée par jour : 40 000 kwh

Tout calcul fait, Excellence, la REGIDESO a enregistré une perte de 3,7 milliards Fbu dans 6 mois suite à ce contrat avec Interpetrol en 2010.

Pour ce contrat de 10 ans, la perte à la REGIDESO est de 7,4 milliards Fbu par an soit 74 milliards Fbu dans 10 ans. Rappelons, Excellence, que ces

pertes sont en train d'être encaissées alors que depuis 2011 la REGIDESO a déjà revu à la hausse plus de 3 fois les prix de l'eau et l'électricité à la hauteur de plus de 100% pour l'électricité et plus de 500% pour l'eau.

4. Excellence Monsieur le Président de la République, l'affaire ne s'est pas terminée par là. Même si ils ont constaté les pertes eues, les responsables de la REGIDESO et certains membres du Gouvernement de l'époque ont signé le second contrat avec toujours Interpétrol pour la location de 30 MW y compris les 10 MW de l'ancien contrat en date du 19/5/2017 pour une durée de 10 ans irrévocable. D'après ce contrat, si la REGIDESO ne paie pas Interpétrol, ce dernier a le droit de saisir les comptes de cette société publique. Toujours, selon ce contrat, le Gouvernement n'a pas le droit de l'annuler. Cela étant, l'Interpétrol peut exiger à la REGIDESO de lui rembourser le montant équivalent à une quantité d'électricité non consommée de 10 MW par an car elle consomme moins de 20 MW par an au lieu de 30 MW convenus. Bien encore, le Gouvernement a une obligation de donner à Interpétrol 30% du coût total de vente en devises selon ce contrat. En considérant ces clauses inadmissibles, Excellence, l'OLUCOME pense qu'il y a des cadres de l'Etat qui signent de tels contrats pour leur profit et non au profit de la population burundaise. Ce contrat du 19/5/2017 a été signé par le Directeur Général de l'Interpétrol, le Directeur de la REGIDESO Jérôme Nzikobanyanka, le Ministre de l'énergie et de mines d'alors Come Manirakiza et le Ministre en charge des finances publiques Domitien Ndiwokubwayo.

5. Excellence, sur la même voie de causer des pertes considérables à la REGIDESO, un autre contrat avec la société Pay Way a été signé en date du 15/02/2017 par un autre responsable de la REGIDESO au lieu de son Directeur Général, le Ministre de l'énergie et de mines d'alors Come Manirakiza et le Ministre des finances publiques Domitien Ndiwokubwayo pour une durée de 36 mois. Le Directeur de Pay Way est un homme d'affaire important au Burundi qui a représenté les autres hommes d'affaires dans cette affaire. Pay way était bien payé à telle enseigne qu'elle bénéficiait d'un taux de 8% sur les unités cash power vendus et 5% sur les factures payées. Les informations qui nous parviennent confirment que ce contrat pourrait bien être renouvelé malgré les préjudices énormes qu'il cause à la REGIDESO.

6. Excellence, si l'on se base sur les cas passés des sociétés tombées en faillite et privatisées, il s'est passé des malversations et détournements qui restent toujours impunis. Lors de la dernière privatisation du port de Bujumbura, son Directeur est parti en Afrique du Sud avec une somme importante de plus de

280 millions de francs burundais et sans libérer les actions qui oscillaient autour de 10 milliards de Fbu et le Gouvernement n'a rien fait pour faire retourner ces fonds dans la caisse de l'Etat. De même, à l'ONATEL, une société sud-africaine a escroqué les mauvais gestionnaires de l'ONATEL d'un montant de plus de 650 milles dollars. Cette somme est toujours dans les mains de ces voleurs selon nos dernières informations. Dans la politique de charroi zéro, au lieu de réduire les dépenses publiques comme prévue, le Gouvernement a du dépenser plus de 32 milliards Fbu par an au lieu de 12 milliards Fbu initialement prévus pour les indemnités kilométriques à cause des cadres de l'Etat qui mettent en avant leur profit au lieu de celui de la population.

7. A cet effet, Excellence Monsieur le Président de la République, pour arrêter ces malversations et détournements gravissimes, l'OLUCOME voudrait vous demander de vous rendre compte de ces pertes énormes et considérer le contenu de plus de 3 lettres qu'il vous a déjà adressées. Selon l'expérience à la burundaise comme nous l'avons évoqué au paragraphe précédent, privatiser les sociétés publiques aux privés génèrent des pertes énormes d'où nous vous demandons, Excellence, de faire restructurer ces sociétés publiques à l'instar de l'Office Burundais des Recettes (OBR).
8. Enfin, Excellence Monsieur le Président de la République, l'OLUCOME vous demande également de :
 - a) Faire tout pour que le contrat mafieux qui est entre Interpetrol et le Gouvernement burundais soit annulé en respectant bien évidemment les lois burundaises en la matière ;
 - b) Sanctionner tous les présumés serviteurs signataires du contrat de 30 MW après un audit juridique et financier de ce contrat mafieux ;
 - c) Exiger que les 650 milles dollars retournent dans les caisses de l'ONATEL et sanctionner tous les cadres de l'Etat impliqués dans cette affaire de marché public mafieux ;
 - d) Exiger que les fonds qui ont été détournés par l'ancien Directeur Général du port de Bujumbura nommé après la dernière privatisation retournent dans les caisses de l'Etat et donner l'ordre aux services concernés de clarifier les actions de chaque actionnaire du port de Bujumbura car il existerait ceux qui percevaient des dividendes sans s'être acquittés de leurs actions ;

g

- e) Commanditer un audit organisationnel et financier international afin de déterminer de façon précise la santé économique et financière de ces deux sociétés publiques burundaises ;
- f) Appliquer la loi sur l'action récursoire pour tout le montant de ces sociétés que le gouvernement ne sera pas capable de faire retourner dans les caisses de l'Etat ;
- g) Demander les statuts de la société Pay way afin de vérifier ses actionnaires car l'OLUCOME dispose des informations selon lesquelles ces actionnaires seraient de hauts placés de la République avec leurs enfants ou leurs épouses ;
- h) Prendre des mesures qui s'imposent pour le Directeur Général de la Regideso qui vient d'annuler les sanctions infligés au gestionnaire du projet JIJI Mulembwe malgré les fautes lourdes qu'il a commises.

Espérant une suite favorable à nos requêtes, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président



C.P.I à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'hydraulique, de l'Energie et des Mines ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances, du budget et de la planification économique ;
- Monsieur le Directeur Général de la REGIDESO ;
- Monsieur le Directeur Général de l'ONATEL ;

à Bujumbura